



## FORMULAIRE DE CONSENTEMENT ET CONDITIONS D'UTILISATION

### Organisation internationale pour les migrations (OIM)

#### 1. Le service du BVAC

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ouvre un Centre de Réception de Demandes de Visas pour le Brésil (BVAC) à Port-au-Prince, afin de fournir une meilleure assistance aux ressortissants haïtiens demandeurs de Visa Permanent Spécial Humanitaire (VIPER) au Brésil. L'OIM est un prestataire de services, effectuant un certain nombre de fonctions administratives en faveur des demandeurs de visa.

Le recours aux services de l'OIM pour soumettre votre demande de visa est facultatif. Les frais exigés par l'OIM pour ses services ont été approuvés par l'Ambassade du Brésil.

#### 2. Responsabilités

L'OIM n'est pas un agent du gouvernement du Brésil. L'OIM est une Organisation inter-gouvernementale indépendante à part entière et est uniquement responsable de la prestation de ses services.

Le gouvernement brésilien n'assumera aucune responsabilité concernant des pertes, dommages ou réclamations de tout genre, y compris, mais sans s'y limiter, concernant un manquement à l'obligation de confidentialité des renseignements personnels découlant de la prestation de services offerts par l'OIM. Le gouvernement du Brésil n'est pas responsable de la conservation en lieu sûr et du respect de la confidentialité des documents ou renseignements fournis à l'OIM par un client ou un tiers pendant que ces documents ou renseignements sont en la possession ou sous le contrôle de l'OIM, ou pendant leur transfert ou transmission du BVAC à l'Ambassade.

L'OIM n'est impliquée dans aucune décision relative à l'octroi du visa ou de toute autre autorisation de voyage. Ces décisions sont prises uniquement par le gouvernement du Brésil, donc l'OIM n'est en aucun cas responsable de l'aboutissement ou non de toute demande de visa.

#### 3. Protection des renseignements personnels

L'OIM traitera les renseignements personnels de façon confidentielle et prendra toutes les mesures de sécurité administratives, physiques et techniques nécessaires pour protéger ces renseignements personnels selon le Règlement de protection des données de l'OIM.

#### 4. Consentement

J'ai lu et entièrement compris ce document. Je confirme avoir compris que l'utilisation des services de l'OIM est volontaire.



Je comprends que l'objectif des services offerts par l'OIM est de m'aider à présenter ma demande de visa auprès du gouvernement du Brésil et de me transmettre la décision concernant ma demande de visa selon les termes et conditions ci-dessus.

Je consens à fournir des documents et des renseignements personnels à l'OIM, qui seront utilisés pour présenter ma demande de Visa Permanent Spécial Humanitaire (VIPER). Les documents sont : le formulaire de demande, les documents justificatifs et tout autre document exigé par l'Ambassade du Brésil ainsi que les renseignements personnels requis par l'OIM pour compléter ses dossiers, notamment mon nom, mes coordonnées, la nature de la demande ou de service et tout autre renseignement requis par l'Ambassade du Brésil à des fins de traitement de ma demande.

Je comprends que l'OIM utilisera mes renseignements personnels uniquement dans le cadre des services relatifs à ma demande de visa, à moins que je fournisse un autre consentement.

Je donne mon consentement à l'OIM de communiquer mes renseignements personnels à l'Ambassade et au gouvernement du Brésil dans le cadre de la demande de Visa Permanent Spécial Humanitaire (VIPER) et de services connexes.

NOM (en majuscules d'imprimerie) : \_\_\_\_\_

DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

SIGNATURE : \_\_\_\_\_

DATE : \_\_\_\_\_

LIEU : \_\_\_\_\_ (ville, pays)